
RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AIAB

A : CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AIAB DU 26 SEPTEMBRE 2018
DE : COMMISSION DE GESTION
OBJET : PRÉAVIS 02-2018 – BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019
DATE : 24 SEPTEMBRE 2018
CC : MEMBRES DE LA COMMISSION
BORIS MURY – RAOUL SANCHEZ – PHILIPPE WIDMER

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers Intercommunaux de l'AIAB,

Notre commission tient tout d'abord à remercier MM. Kneubühler et Berlie qui nous ont présenté le préavis 02-2018 ainsi que le budget de fonctionnement 2019 lors de notre séance du 28 août dernier.

1. Préambule

Ce préavis concerne le budget de fonctionnement 2019. Il en ressort les montants suivants :

- Charges à répartir entre les communes d'Asse et de Boiron : CHF 700'973.- (pour référence, CHF 632'491.- au budget 2018)
- Location à charge de l'Association Intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron : CHF 2'558'607.- (pour référence, CHF 2'274'779.- au budget 2018)

2. Budget 2019

Le budget est en augmentation d'environ CHF 68'000.- à la charge des communes et en augmentation de CHF 283'828.- à la charge de l'AEE. Les charges totales sont donc en augmentation de CHF 352'310.- par rapport au budget 2018.

3. Observations

Administration Générale :

- 101.300.3 – Jetons de présence : le montant a été adapté aux nouvelles rémunérations décidées par le CI.

Finances :

- 220.322.2 - Une diminution des intérêts ATF de CHF 164'225.- est à noter. Elle est due à l'obtention de taux plus favorables.

Domaines et Bâtiments :

Bâtiments A-B-C :

- 350.301.1 - Traitements concierges : augmentation d'environ CHF 400'000.- en raison de l'augmentation du nombre d'employés.
- 350.314.1 – Entretien bâtiments : l'installation d'équipements de domotique est prévue. En l'absence d'un tel équipement pour les stores des bâtiments, l'ECA n'entrera plus en

matière en cas de dégâts sur ces derniers lors d'orages. Il en résulte une augmentation de CHF 35'000.-

Halles de Gym 1-2-3 :

- 351-312.4 – Achat de combustible : l'achat du combustible prend en compte le chauffage commun avec le restaurant scolaire. Une imputation interne de ce poste sur la part du restaurant scolaire serait à prévoir.

Restaurant scolaire :

- Ce budget a été réalisé alors que le restaurant n'était pas encore en exploitation. Il s'agit donc uniquement d'une estimation. Il faudra porter une attention toute particulière à ce poste lors du bouclage des comptes 2018 (soit après 4 mois d'exploitation) afin de d'évaluer si ces estimations coïncident avec la pratique.

Piscine et parking :

- 354.311.4 – Achats de machines et de matériel d'exploitation et d'entretien : une auto laveuse ainsi que deux robots de nettoyage sont prévus au budget. Il en résulte une augmentation de charge de CHF 21'500.-

4. Conclusion

L'augmentation des charges est principalement due à l'ouverture du restaurant scolaire ainsi qu'à l'augmentation du nombre d'employés.

Cette augmentation est en partie compensée par la diminution du coût de la dette.

5. Recommandation au Conseil

Nous concluons notre rapport en qualifiant ce budget de fonctionnement de cohérent ce qui permettra au CODIR de l'AIAB de gérer sereinement notre association pour l'exercice 2019. Il faudra porter une attention toute particulière au nouveau bâtiment du restaurant scolaire afin de limiter au maximum l'envolée des coûts à la charge de nos communes. Nous profitons de ce rapport pour remercier le CODIR pour son travail et recommandons dès lors au conseil

d'accepter le préavis 02/2018 – budget de fonctionnement 2019 tel que présenté

Borex, le 24 septembre 2018,

Boris Mury

Raoul Sanchez

Philippe Widmer